



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DIRECTEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 22 AVR. 2010

139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

TELEPHONE 01 53 18 85 85
TELECOPIE 01 53 18 55 16
philippe.parini@dgfip.finances.gouv.fr

RH-2 1202010413362

Madame, Monsieur les secrétaires généraux,

Vous m'avez adressé le 25 mars dernier, un courrier dans lequel vous exprimez vos préoccupations relatives à la gestion des personnels affectés Outre mer ou à l'étranger.

Vous évoquez tout d'abord la mise en œuvre de la circulaire relative aux congés bonifiés et à la détermination du centre des intérêts matériels et moraux des agents, et sollicitez un bilan du nouveau dispositif.

Vous abordez ensuite le sujet de l'organisation des concours administratifs et des modalités spécifiques à mettre en œuvre dans les DOM, à la lumière notamment de la première expérience pratiquée dans le cadre du recrutement 2010 des IRA.

Vous évoquez par ailleurs le sujet des personnels de la DGFIP affectés à l'étranger et sollicitez la poursuite des débats engagés le 6 novembre 2009 sur le sujet, et la mise en œuvre des avancées souhaitées par les représentants des personnels et actées pour certaines d'entre elles par l'administration.

Vous souhaitez enfin un débat sur les modalités d'affectations des agents originaires des DOM, notamment suite à promotion, et la gestion de ces affectations (délais de route, indemnisation).

Pour aborder tous ces points, vous sollicitez l'instauration d'un groupe de travail permanent dédié aux problématiques des personnels ultramarins ou affectés à l'étranger.

Sur le premier sujet, relatif à l'octroi des congés bonifiés, les services ressources humaines de la DGFIP ont effectivement été destinataires, le 10 mars 2010, d'une note présentant le dispositif d'harmonisation de la gestion des congés bonifiés.

Cette circulaire n'avait pas d'autre objet que d'unifier et simplifier les modalités de gestion précédemment appliquées dans chacune des deux filières, à compter de la campagne de recensement pour l'hiver 2010-2011, sans modifier les conditions d'octroi des congés bonifiés.

Au demeurant, les critères retenus dans les deux filières pour déterminer l'ouverture des droits des agents à congé bonifié, ne sont nullement remis en cause. Il est donc probablement un peu tôt pour tirer un bilan de cette évolution, mais je ne suis pas opposé à ce que ce sujet soit débattu à l'occasion d'une prochaine réunion.

S'agissant des concours organisés dans les DOM-COM, vous rappelez que les Ministres en charge de la Fonction publique et de l'Outre-Mer ont annoncé la mise en œuvre de nouvelles mesures destinées à rétablir l'équité avec les candidats composant en métropole.

Mme Magali MUSSEAU
Secrétaire Générale du SNT-CGT
M. Jean-Robert SZKLARZ
Secrétaire Général du SNADGI-CGT
263 rue de Paris
Case 450/451
93514 MONTREUIL CEDEX

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Ces mesures ont effectivement trouvé leur première traduction à l'occasion des épreuves organisées, le 15 février dernier, au titre du concours d'entrée dans les IRA. Concrètement, les candidats concernés ont pu composer selon des horaires aménagés, avec un isolement organisé entre la fin de leurs épreuves et le début des épreuves organisées dans les autres centres d'examen, afin d'éviter toute communication sur les sujets.

Je suis pour ma part tout à fait favorable à l'ouverture le moment venu de discussions à ce propos, qui ne pourront toutefois être pleinement éclairées qu'à l'issue du bilan que ne manquera de dresser la DGAFP sur le nouveau dispositif mis en œuvre en février.

Pour ce qui concerne les questions relatives à l'affectation des personnels originaires d'outre-mer, et sans méconnaître les spécificités qui peuvent être reconnues à certaines situations, elles ont naturellement vocation à être abordées dans le cadre des prochaines discussions sur la détermination des règles de gestion applicables à l'ensemble des agents de la DGFIP, après fusion des statuts. En effet, il paraît nécessaire d'avoir une approche globale de ces thèmes (mutations, premières affectations, promotions), au regard de l'ensemble des personnels de la DGFIP, même si, dans la discussion, le temps nécessaire sera bien évidemment réservé à l'examen de certaines situations spécifiques.

Enfin, concernant la gestion des personnels de la DGFIP affectés à l'étranger, il reste en effet à mettre en œuvre après un nouvel échange, les orientations dessinées à l'occasion du précédent groupe d'études. Ce sujet est d'ailleurs assez distinct des deux autres et peut justifier une discussion spécifique, afin d'inscrire la nouvelle gestion des personnels concernés, et notamment leur durée de séjour à l'étranger, dans la perspective des statuts fusionnés.

L'administration recherchait encore très récemment un créneau pour organiser cette réunion, mais l'actualité a rendu très difficile la détermination d'une date compatible avec les contraintes et la disponibilité des différents partenaires. Je m'engage toutefois à ce que cette rencontre puisse intervenir le plus rapidement possible. Des propositions vous seront donc très prochainement transmises à cette fin.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur les Secrétaires Généraux, à l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe PARINI